



La Rochelle, le 18 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : La CPAM de la Charente-Maritime mobilisée dans le dispositif du « Contact tracing ».

Dans le cadre du plan de sortie du confinement, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et l'Assurance Maladie, en lien avec les médecins de ville et les établissements de santé, mettent en place un dispositif destiné à limiter la propagation du virus et casser les chaînes de transmissions qui consiste à :

- dépister les personnes présentant des symptômes du COVID19 et mettre en isolement les personnes testées positivement
- recenser et contacter, pour chaque patient détecté positif, les personnes qu'il a pu côtoyer et contaminer dans les jours précédents.

Dans ce cadre, un conseiller de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente-Maritime peut être amené à vous contacter par téléphone pour vous informer que vous avez croisé une personne testée positivement au COVID-19, qui a pu vous contaminer, et vous inviter à réaliser un test de dépistage dans un laboratoire de biologie médicale, ainsi qu'à observer une période d'isolement de 14 jours.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à ces appels qui s'inscrivent dans une démarche individuelle et collective de lutte contre l'épidémie.

Contact presse : Direction

Tél : 05 46 51 66 71 - courriel : secdir.cpam-larochelle@assurance-maladie.fr

CPAM DE LA CHARENTE-MARITIME - 55 RUE DE SUEDE - CS 70507 - 17014 LA ROCHELLE CEDEX 1

Retrouvez nous sur ameli.fr et sur  [@CPAM_17](https://twitter.com/CPAM_17)